

SEANCE DU 26 JANVIER 2024

Objet : PROJET PYRENEA CAMPUS : LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX.

Monsieur le Maire expose que, dans la continuité de la délibération du 22 décembre 2023 demandant un soutien de l'Etat pour la réalisation du projet Pyrénéa Campus, il a obtenu quelques précisions sur les dates des décisions d'attribution de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), du FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) et du Fonds Vert.

Les montants et les lauréats de ces subventions seront connus avant le vote du budget prévu le 29 mars 2024. Pour ce qui concerne la demande déposée auprès du conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projets « Structurants et durables des territoires », le Comité de sélection répartira l'enveloppe financière dédiée (7 millions d'euros) dans le courant du mois de février et la Commission Permanente validera ses propositions courant mars.

Dans l'optique de redéposer en 2024 un dossier auprès de l'Europe dans le cadre du dispositif POCTEFA, cette fois-ci soit sur l'axe 4 « Construire un espace transfrontalier inclusif et socialement plus intégré » ou sur l'axe 5 « Promouvoir le territoire transfrontalier en tant que destination touristique durable, développer la culture et le patrimoine communs et promouvoir l'activité et la capacité de ses agents », mais aussi pour démarrer éventuellement les travaux de requalification du collège en centre d'hébergement inclusif, il convient de lancer une consultation des entreprises en capacité de réaliser cette opération complexe.

Monsieur le Maire propose que cet appel d'offres comporte trois tranches :

- Une **tranche ferme** qui comprendrait la requalification du collège en 27 hébergements + une salle de restauration + un accueil et un espace TV, conformément à l'APD validé lors du Conseil Municipal du 21 juillet 2023 ;
- Une **tranche conditionnelle/optionnelle** pour la construction du Spa Valléa comprenant un espace bien-être, deux bassins thermo-ludiques et des locaux techniques ;
- Une **prestation supplémentaire éventuelle** relative à la réalisation des Voiries et Réseaux Divers (VRD) desservant la prairie des lodges.

Le calendrier de cette consultation serait le suivant :

Mise en ligne du marché	Lundi 29 janvier 2024
Visite éventuelle des candidats sur site	Vendredi 16 février 2024
Dépôt des offres	Jusqu'au Vendredi 22 mars 2024 (midi)
Analyse des offres	Jusqu'au 15 avril 2024

Oui Monsieur le Maire, après avoir examiné l'ensemble des pièces du permis de construire accordé le 19 octobre 2023 permettant de bien comprendre les différents aspects de ce dossier et en avoir largement débattu :

- ❖ **DÉCIDE** de lancer un appel d'offres pour les travaux de requalification de l'ancien collège de Barétous, se décomposant comme suit :
 - Une **tranche ferme** pour la requalification du collège en centre d'hébergement touristique inclusif ;
 - Une **tranche conditionnelle/optionnelle** pour la construction d'un espace bien-être et balnéothérapie ;
 - Une **prestation supplémentaire éventuelle** pour la réalisation des Voiries et Réseaux Divers (VRD) permettant l'implantation de lodges sur le site « Pyrénéa campus ».
- ❖ **CHARGE** le Maire de toutes les démarches administratives pour ce faire ainsi que la publicité inhérente à cette opération.

Objet : DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE DE LA CCHB AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS « ORDINAIRE » DANS LE CADRE DU PASSAGE DE LA FLAMME OLYMPIQUE LE 20 MAI 2024.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du passage de la flamme olympique à Arette le 20 mai prochain, un programme d'animations ambitieux est en cours d'élaboration. Lors des réunions préparatoires, de nombreuses associations, qu'elles soient culturelles ou sportives, ont répondu présent et montré un réel intérêt. Pour accompagner cet engouement et être à la hauteur de l'événement, une somme conséquente va être dédiée à ce projet lors du vote du budget 2024. D'ici là, de nombreux devis vont être étudiés, que ce soit pour la sécurité, les transports, les moyens techniques, l'intendance, etc... D'autre part, pour immortaliser ce moment qui fera d'Arette une des rares communes du Département à avoir eu l'honneur d'accueillir la flamme olympique à deux reprises et pour deux olympiades différentes, l'une pour les jeux d'hiver de Grenoble de 1968 et l'autre pour les jeux d'été de Paris de 2024, Monsieur le Maire propose que l'on réalise une fresque géante.

Pour ce faire, il a obtenu l'accord de M. et Mme Bortoluzzi, qui sont disposés à mettre gratuitement à la disposition de la commune, l'imposante façade de leur maison qui donne sur le parking face à l'école primaire. La fresque envisagée aura une double lecture, Arette terre de jeux se déclinant par rapport aux passages de la flamme olympique évoqués précédemment, mais aussi par rapport aux nombreuses activités sportives pratiquées sur la commune (ski, vélo, randonnée, escalade, ...).

Des devis reçus, il ressort que cette opération rentre dans le cadre des projets éligibles au Fonds de concours ordinaires de la Communauté de Communes du Haut-Béarn et qu'il convient de déposer au plus vite un dossier de demande d'aide. Le passage de la flamme olympique le 20 mai prochain ayant un rayonnement allant bien au-delà de la seule commune d'Arette, il paraît légitime d'envisager que cette demande retiendra l'intérêt de la Commission dédiée à l'attribution de ce fonds de concours.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer rapidement un dossier de demande d'aide auprès de la CCHB (dispositif « Fonds de concours ordinaire ») dans le cadre du passage de la flamme olympique le 20 mai 2024 ;
- ❖ **CHARGE** le Maire de toutes les démarches nécessaires pour faire aboutir cette demande.